

# Conditions générales d'utilisation de la plateforme [www.thellie.org](http://www.thellie.org)

## **1. Objet**

Le fonds Thellie (ci-après : « **Thellie** »), fonds de dotation régi par les articles 140 et 141 de la loi du 4 août 2008, a pour objet de promouvoir et de développer la recherche scientifique et médicale, ainsi que son financement.

Afin de permettre la réalisation de son objet, Thellie fait appel à la générosité du public, notamment via sa plateforme internet [www.thellie.org](http://www.thellie.org) (ci-après : la « **Plateforme** »).

La Plateforme permet à des particuliers et des personnes morales de lui verser des dons (ci-après : les « **Dons** »), pour lui permettre de contribuer financièrement à des Projets de recherche scientifique et médicale (ci-après : les « **Projets de Recherche** ») proposés par des chercheurs (ci-après les « **Chercheurs** ») rattachés à des établissements de recherche (ci-après : les « **Etablissements** »).

A cette fin, Thellie a conclu avec chacun des Etablissements un contrat de partenariat (ci-après : les « **Partenariats** »), prévoyant les conditions dans lesquelles Thellie sélectionne et finance les Projets de Recherche proposés par les Chercheurs rattachés audit Etablissement.

Les présentes conditions générales (ci-après : les « **Conditions Générales** ») ont pour objet de définir les modalités et conditions de versement des Dons par les Donateurs et d'affectation de ces Dons aux Projets de Recherche des Chercheurs, par l'intermédiaire de la Plateforme, ainsi que de définir les droits et obligations des parties dans ce cadre.

Elles sont accessibles et imprimables à tout moment par un lien direct en bas de page de la Plateforme.

## **2. Exploitant de la Plateforme, contact**

La Plateforme est exploitée par Thellie, dont le siège social est situé 30, rue du Bailly – 93210 La Plaine Saint-Denis.

Thellie peut être contacté aux coordonnées suivantes, notamment pour toute réclamation :

Adresse postale : 30, rue du Bailly – 93210 La Plaine Saint-Denis

Adresse électronique : [contact@thellie.org](mailto:contact@thellie.org)

## **3. Accès à la Plateforme**

La Plateforme est accessible :

- A toute personne physique disposant de la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des présentes Conditions Générales.

La personne physique qui ne dispose pas de la pleine capacité juridique ne peut accéder à la Plateforme qu'avec l'accord de son représentant légal.

- A toute personne morale agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant de la capacité juridique pour contracter au nom et pour le compte de la personne morale.

#### **4. Acceptation des Conditions Générales**

**4.1** L'acceptation des présentes Conditions Générales par les Donateurs et les Chercheurs qui s'inscrivent sur la Plateforme est matérialisée par la case à cocher « *J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'utilisation* », accessible dans le formulaire d'inscription.

S'agissant des internautes visitant la Plateforme sans s'être inscrits (ci-après : les « **Visiteurs** »), leur utilisation de celle-ci entraîne leur acceptation des présentes Conditions Générales, sans restriction ni réserve.

**4.2** L'acceptation des présentes Conditions Générales ne peut être que pleine et entière. Toute adhésion sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. Le Donateur ou le Chercheur qui n'accepte pas d'être lié par les présentes Conditions Générales ne doit pas accéder à la Plateforme ni l'utiliser.

#### **5. Inscription sur la Plateforme**

##### **5.1 Inscription des Donateurs sur la Plateforme**

Les Donateurs peuvent s'inscrire :

- soit en saisissant leur adresse email sur la Plateforme,
- soit en étant inscrits à l'un des sites tiers indiqués sur la Plateforme et utiliser leurs identifiants de connexion audit site tiers pour s'inscrire sur la Plateforme.

Thellie ouvre un pré-compte au nom du Donateur et lui transmet par email, à l'adresse qu'il a saisie, un lien hypertexte au moyen duquel il accède à un formulaire d'inscription, sur lequel il doit remplir toutes les informations requises. Le Donateur doit fournir l'ensemble des informations marquées comme obligatoires.

Il est également tenu de choisir un identifiant et un mot de passe, modifiable à tout moment, dont il est recommandé de procéder régulièrement au changement.

Toute inscription incomplète ne sera pas validée.

En particulier, le Donateur n'ayant pas complété le formulaire d'inscription visé ci-dessus ne pourra qu'accéder aux Pages Projets, telles que définies à l'article 7, et indiquer les Dons qu'ils souhaitent verser à Thellie. En revanche, le paiement de ces Dons ne pourra pas être effectué.

L'inscription des Donateurs entraîne automatiquement l'ouverture d'un compte à leur nom (ci-après : le « **Compte** »), leur donnant accès à un espace personnel (ci-après : l'« **Espace Personnel** ») qui leur permet de verser des Dons et de suivre l'évolution des Projets de Recherche, dans les conditions prévues à l'article 8.

Les Donateurs garantissent que toutes les informations qu'ils donnent dans le formulaire d'inscription sont exactes, à jour et sincères et ne sont entachées d'aucun caractère trompeur.

Ils s'engagent à mettre à jour ces informations dans leur Espace Personnel en cas de modifications, afin qu'elles correspondent toujours aux critères susvisés.

## **5.2 Inscription des Chercheurs sur la Plateforme**

Seuls les Chercheurs rattachés aux Etablissements avec lesquels Thellie a conclu un Partenariat peuvent s'inscrire sur la Plateforme.

Les Chercheurs s'inscrivent sur la Plateforme selon les mêmes modalités que celles prévues ci-dessus pour les Donateurs.

L'inscription des Chercheurs entraîne automatiquement l'ouverture d'un compte à leur nom (ci-après dénommé également le « **Compte** »), leur donnant accès à un espace personnel (ci-après : l'« **Espace Personnel** ») qui leur permet de publier et de gérer leurs Projets de Recherche, dans les conditions prévues à l'article 7.

Les Chercheurs garantissent que toutes les informations qu'ils donnent dans le formulaire d'inscription sont exactes, à jour et sincères et ne sont entachées d'aucun caractère trompeur.

Ils s'engagent à mettre à jour ces informations dans leur Espace Personnel en cas de modifications, afin qu'elles correspondent toujours aux critères susvisés.

## **5.3 Dispositions communes**

Les Donateurs et les Chercheurs peuvent accéder à tout moment à leur Espace Personnel après s'être identifiés à l'aide de leur identifiant de connexion, ainsi que de leur mot de passe.

Ils s'engagent à accéder personnellement à leur Espace Personnel et à ne permettre à aucun tiers de le faire à leur place ou pour leur compte, sauf à en supporter l'entière responsabilité. Ils reconnaissent et acceptent expressément que toute utilisation des fonctionnalités de la Plateforme depuis leur Compte est réputée avoir été effectuée par eux-mêmes.

Si un Donateur qui s'est inscrit est une personne morale, seules les personnes dont l'identité a été transmise par ledit Donateur à Thellie lors de son inscription peuvent accéder à l'Espace Personnel. Il appartient audit Donateur de définir les droits d'accès de ces personnes à l'Espace Personnel, selon la procédure indiquée sur la Plateforme.

Les Donateurs et les Chercheurs sont également responsables du maintien de la confidentialité de leur identifiant et de leur mot de passe. Ils doivent immédiatement contacter Thellie, aux coordonnées mentionnées à l'article 2 des présentes, s'ils remarquent que leur Compte a été utilisé à leur insu. Ils reconnaissent à Thellie le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

## **6. Accès des Visiteurs sur la Plateforme**

Les Visiteurs peuvent consulter les Profils Chercheurs et les informations relatives aux Projets de Recherche, par l'intermédiaire des Pages Projets, notamment leurs descriptions, les Contenus Projets, les résultats des Campagnes, et les commentaires des autres Donateurs.

## **7. Validation et promotion des Projets de Recherche**

Les Chercheurs soumettent à Thellie leurs Projets de Recherche et organisent les campagnes de collecte de Dons pour leur financement (ci-après : les « **Campagnes** »), dans les conditions ci-après.

### **7.1 Profil du Chercheur**

Thellie met à la disposition des Chercheurs une page de profil sur la Plateforme, qu'ils peuvent compléter ou actualiser à travers leur Espace Personnel (ci-après le « **Profil Chercheur** »).

Les Chercheurs peuvent notamment présenter dans leur Profil Chercheur leur cursus et leurs Projets de Recherche, validés par Thellie dans les conditions définies ci-après, ainsi que leur état d'avancement.

A cette fin, ils ont la possibilité de publier sur leur Profil Chercheur des images, photographies, textes et plus généralement tout type de contenu qui sera admis sur la Plateforme (ci-après dénommés ensemble les « **Contenus Chercheurs** »).

Les Contenus Chercheurs sont visibles par les Visiteurs, les Donateurs et les autres Chercheurs.

### **7.2 Soumission d'un Projet de Recherche à Thellie**

Le Chercheur soumet un Projet de Recherche en remplissant le formulaire prévu à cet effet (ci-après : le « **Formulaire Projet** ») accessible sur la Plateforme, et en apportant toute information utile sur le Projet de Recherche.

Le Formulaire Projet comprend notamment la description du Projet de Recherche, ses objectifs, son budget détaillé (ci-après : le « **Budget** ») et la durée de sa Campagne.

Le Chercheur doit également indiquer que le Projet de Recherche qu'il soumet bénéficie de l'aval d'une autorité scientifique, pouvant être le directeur ou le conseil du laboratoire auquel il est rattaché ou toute autre instance scientifique de l'Etablissement, et/ou de l'aval d'un autre Chercheur, rattaché ou non à l'Etablissement.

A défaut, Thellie se réserve la faculté de ne pas examiner le Projet de Recherche, ce que le Chercheur reconnaît et accepte expressément.

Lorsque le Formulaire Projet est complété, sa validation entraîne la création d'une page internet consacrée au Projet de Recherche (ci-après : la « **Page Projet** »), laquelle est soumise à Thellie pour validation.

### **7.3 Validation de la Page Projet**

Thellie examine la Page Projet, selon des critères qui lui sont propres. A l'issue de cet examen, Thellie peut, à sa libre discrétion, soit valider la Page Projet, soit la refuser.

A cet égard, le Chercheur reconnaît et accepte expressément que Thellie se réserve la faculté de refuser le Projet de Recherche s'il estime qu'il ne correspond pas à la nature des Projets de Recherche qu'elle souhaite voir publiés sur la Plateforme.

Thellie se réserve également la faculté de proposer au Chercheur, par tout moyen écrit utile et notamment par email, un ajustement de la date de clôture de la Campagne et/ou des modifications de la Page Projet.

Le Chercheur peut accepter, refuser ou affiner ces propositions en répondant à Thellie, par tout moyen écrit utile et notamment par email, dans un délai de vingt-et-un (21) jours à compter de la notification de Thellie.

A défaut de réponse dans ce délai, le Chercheur est réputé avoir refusé les propositions de modifications. Ce refus n'entraîne pas automatiquement le rejet de la Page Projet, Thellie restant libre de son choix.

Thellie informe le Chercheur, par tout moyen utile et notamment par email, de son acceptation ou de son refus.

Si la Page Projet est validée, Thellie la publie sur la Plateforme et lance la Campagne.

Toute modification ultérieure de la présentation du Projet de Recherche dans la Page Projet devra être demandée à Thellie par email, au moyen des coordonnées indiquées à l'article 2. La validation de ces modifications sera effectuée dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus.

#### **7.4 Lancement et suivi de la Campagne**

A compter de la publication de la Page Projet, et pendant la durée de la Campagne, Thellie engage ses meilleurs efforts pour collecter les Dons auprès des Donateurs, dans les conditions prévues à l'article 8, et promouvoir le Projet de Recherche.

En particulier, Thellie s'engage à proposer à l'Etablissement d'abonder son financement, dans les conditions prévues dans le Partenariat.

L'état des Dons collectés et, le cas échéant, le montant de l'abondement effectué par l'Etablissement, peuvent être consultés sur le tableau de bord accessible sur la Page Projet.

Le Chercheur peut également consulter, sur son Espace Personnel, l'évolution de la Campagne et l'état du financement du Projet de Recherche.

#### **7.5 Promotion des Projets de Recherche et des Campagnes**

Des vidéos de présentation des Projets de Recherche et des Campagnes (ci-après : les « **Vidéos** ») peuvent être réalisées par le Chercheur, l'Etablissement auquel il est rattaché ou une entreprise partenaire de Thellie.

Lorsqu'elles ont été réalisées, préalablement à leur publication sur la Page Projet, ces Vidéos sont validées par Thellie, dans les mêmes conditions que celles relatives à la modification des Pages Projet, prévues à l'article 7.3.

Une fois validées, les Vidéos peuvent également être publiées sur la chaîne YouTube exploitée par Thellie, à l'adresse indiquée sur la Plateforme, ainsi que sur toute autre plateforme de diffusion vidéo indiquée sur la Plateforme.

#### **7.6 Bilan de la Campagne**

Le Chercheur reconnaît et accepte expressément que le Projet de Recherche n'est considéré comme financé que dans l'hypothèse où les Dons collectés dans le cadre de la Campagne permettent de couvrir la totalité de son Budget.

Dans l'affirmative, les fonds correspondant sont transférés à l'Etablissement, dans les conditions prévues dans le Partenariat, aux fins de financement du Projet de Recherche.

Le Chercheur indique sur la Page Projet toutes informations relatives à l'exécution du Projet de Recherche. A cette fin, il peut notamment publier sur celle-ci tout contenu, de nature notamment rédactionnelle, photographique, graphique ou audiovisuelle en relation avec le Projet de Recherche (ci-après : les « **Contenus Projet** »), ainsi que tout ou partie des résultats obtenus en exécution du Projet de Recherche (ci-après : les « **Résultats** »).

Si les Dons collectés ne sont pas suffisants pour couvrir le Budget, le Projet de Recherche est considéré comme non financé. Thellie procède alors au remboursement de ces Dons ou à leur réaffectation à d'autres Projets de Recherche, dans les conditions prévues à l'article 8.

## **8. Versement des Dons par les Donateurs**

Les Donateurs ont la possibilité de choisir les Projets de Recherche qui les intéressent et de verser des Dons à Thellie pour que celle-ci contribue au financement desdits Projets de Recherche, selon les modalités qui suivent.

### **8.1 Profil du Donateur**

Thellie met à la disposition des Donateurs une page de profil sur la Plateforme, qu'ils peuvent compléter et actualiser à tout moment à travers leur Espace Personnel (ci-après le « **Profil Donateur** »).

Les Donateurs peuvent notamment publier dans leur Profil Donateur des images, photographies, textes et plus généralement tout type de contenu qui sera admis sur la Plateforme (ci-après dénommés ensemble les « **Contenus Donateurs** »).

Les Donateurs reconnaissent et acceptent expressément que les Contenus Donateurs, ainsi que toute information qu'ils publient sur leur Profil Donateur sont visibles par les autres Donateurs, les Chercheurs et les Visiteurs.

### **8.2 Sélection du Projet de Recherche et indication du Don**

Le Donateur sélectionne le ou les Projets de Recherche qu'il souhaite voir financer par Thellie en accédant aux Pages Projets correspondantes.

Pour chaque Projet de Recherche qu'il a sélectionné, il clique sur le bouton « *soutenir* » prévu à cet effet sur la Page Projet, indique le montant du Don qu'il souhaite verser, saisit ses coordonnées bancaires et valide le Don.

Lorsque le Don est ainsi validé, le Donateur est redirigé vers une fenêtre sur laquelle sont récapitulés le Projet de Recherche qu'il a sélectionné et le montant du Don qu'il a indiqué.

Il lui est en outre proposé, dans cette même fenêtre, de verser un don supplémentaire à Thellie, que celui-ci est libre d'affecter conformément à son objet social (ci-après : le « **Don Supplémentaire** »).

Le montant du Don Supplémentaire est établi par défaut au montant proposé sur la Plateforme. Le Donateur a la possibilité de valider ce montant, de le supprimer ou de le modifier.

Lorsqu'il a fait ce choix, le Donateur confirme le versement de son Don et, le cas échéant, du Don Supplémentaire.

### **8.3 Versement des Dons et affectation au Projet de Recherche**

La confirmation des Dons par le Donateur entraîne le versement des montants correspondants.

Ce versement s'effectue par carte bancaire, par l'intermédiaire du service de paiement en ligne sécurisé indiqué sur la Plateforme, ou par tout autre moyen qui sera proposé sur la Plateforme lors de la saisie du Don.

Le Donateur garantit à Thellie qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi.

Lorsque le versement a été effectué, Thellie s'engage à affecter le Don au Projet de Recherche qu'aura sélectionné le Donateur, sauf s'il s'avère, à la date de réception des fonds, que le Projet de Recherche a déjà été intégralement financé ou que le solde du Budget restant à financer est inférieur au montant du Don, étant rappelé que, pour le Don Supplémentaire, Thellie reste libre de l'affecter conformément à son objet social.

Dans ces hypothèses, Thellie en informe le Donateur dans les meilleurs délais, par tout moyen écrit utile, et notamment par email, et lui propose de réaffecter cette somme à un ou plusieurs autres Projets de Recherche ou de faire un Don à Thellie, dans les conditions prévues à l'article 8.5.

Dans un délai de quinze (15) jours à compter de cette notification, le Donateur choisit, par l'intermédiaire de son Espace Personnel, d'accepter la réaffectation proposée par Thellie, de la refuser ou de demander une autre réaffectation de son choix.

A défaut de réponse dans le délai susvisé, le Donateur est réputé avoir accepté la réaffectation aux Projets de Recherche proposés par Thellie.

### **8.4 Promotion par le Donateur de ses Dons**

Le Donateur a la possibilité de faire la promotion des Dons qu'il a versés par l'intermédiaire des réseaux sociaux indiqués sur la Plateforme.

A cette fin, il peut publier sur les pages qu'il a ouvertes sur ces réseaux sociaux les présentations spécifiques des Projets de Recherche, disponibles sur la Plateforme.

## **8.5 Dons à Thellie**

Les Donateurs ont la possibilité de verser directement des Dons à Thellie, indépendamment de tout Projet de Recherche, en accédant à sa page de présentation et en cliquant sur le bouton prévu à cet effet.

Le paiement d'un Don à Thellie est effectué selon le même processus que celui décrit ci-dessus.

## **8.6 Suivi des Campagnes**

Chaque Donateur a accès, dans son Espace Personnel, à l'état des Dons qu'il a versés, dans les conditions prévues ci-avant, ainsi que de l'état d'avancement des Campagnes.

Le Donateur a également la possibilité de poster des commentaires sur les Pages Projets.

## **8.7 Devenir des Dons en cas d'échec d'une Campagne**

Si, à l'issue d'une Campagne à laquelle un Donateur a participé, il s'avère que la collecte des Dons pour le Projet de Recherche correspondant n'a pas permis le financement de son budget, Thellie en informe le Donateur, par tout moyen écrit utile, et notamment par email, et lui propose soit de lui rembourser le(s) Don(s) qu'il a versé(s), soit de le(s) réaffecter à d'autres Projets de Recherche ou de faire un Don à Thellie, dans les conditions prévues à l'article 8.5.

Le Donateur effectue son choix par l'intermédiaire de son Espace Personnel, dans un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de cette notification. A défaut de réponse dans ce délai, le(s) Don(s) sont réaffectés aux Projets de Recherche proposés par Thellie, ce que le Donateur reconnaît et accepte expressément.

Si le Donateur demande le remboursement de son ou ses Don(s), Thellie procède au remboursement dans un délai de vingt-et-un jours (21) calendaires à compter de la date de réponse du Donateur.

## **9. Données de Thellie**

Les Donateurs et les Chercheurs reconnaissent et acceptent expressément :

- (i) que les données recueillies sur la Plateforme et les équipements informatiques de Thellie font foi de la réalité des opérations intervenues dans le cadre des présentes,
- (ii) que ces données constituent le mode de preuve admis entre les parties.

Ils peuvent accéder à ces données dans leur Espace Personnel.

## **10. Obligations des Chercheurs**

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, les Chercheurs s'engagent à respecter les obligations qui suivent.

**10.1** Les Chercheurs s'engagent à :



- proposer sur la Plateforme uniquement des Projets de Recherche qu'ils jugent effectivement réalisables en pratique et des Budgets effectivement nécessaires à leur réalisation,
- utiliser les Dons provenant des Donateurs à la seule réalisation du ou des Projet(s) de Recherche que ceux-ci ont sélectionné(s),
- exécuter chacun de leurs Projets de Recherche en conformité avec les objectifs affichés sur les Pages Projet correspondantes et ne pas les dénaturer par rapport à ces objectifs,
- tout mettre en œuvre pour mener à terme leurs Projets de Recherche,
- mettre à jour de manière suffisamment régulière les informations relatives à leurs Projets de Recherche, afin de permettre aux Donateurs de suivre l'évolution de leur exécution,
- publier tout ou partie des Résultats de leurs Projets de Recherche sur les Pages Projets correspondantes.

**10.2** Les Chercheurs reconnaissent et acceptent expressément qu'en application du Partenariat conclu entre Thellie et leur Etablissement de rattachement, les fonds versés par Thellie qui ne seraient pas utilisés pour la réalisation de leurs Projets de Recherche devront être réservés par les Etablissements aux fins de leur réaffectation dans d'autres Projets de Recherche publiés sur la Plateforme.

**10.3** Les Chercheurs garantissent à Thellie que leurs Projets de Recherche respectent les critères des missions d'intérêt général et que leur financement par Thellie ne portera pas préjudice à son statut de fonds de dotation.

**10.4** Les Chercheurs font leur affaire, le cas échéant en collaboration avec leur Etablissement de rattachement, de la propriété des Résultats de chaque Projet de Recherche, ainsi que des conditions de leur protection et de leur exploitation.

La responsabilité de Thellie ne saurait en aucun cas être engagée dans ce domaine.

**10.5** Les Chercheurs sont seuls responsables de leurs relations avec l'Etablissement auquel ils sont rattachés. A cet égard, ils s'obligent à mettre Thellie hors de cause dans tous différends ou litiges pouvant intervenir dans ces domaines et à faire son affaire personnelle de leur résolution.

**10.6** Les Chercheurs sont seuls responsables des Contenus Chercheurs et Contenus Projets (ci-après dénommés ensemble les « **Contenus** ») qu'ils diffusent sur la Plateforme.

Ils garantissent à Thellie qu'ils disposent de tous les droits et autorisations nécessaires à la diffusion des Contenus.

Ils s'engagent à ce que les Contenus soient licites, ne portent pas atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits de tiers, n'enfreignent aucune disposition législative ou réglementaire et plus généralement, ne soient aucunement susceptibles de mettre en jeu la responsabilité civile ou pénale de Thellie.

Les Chercheurs s'interdisent ainsi de diffuser, notamment et sans que cette liste soit exhaustive :

- des Contenus pornographiques, obscènes, indécents, choquants ou inadaptés à un public familial, diffamatoires, injurieux, violents, racistes, xénophobes ou révisionnistes,
- des Contenus contrefaisants,
- des Contenus attentatoires à l'image d'un tiers,
- des Contenus mensongers, trompeurs ou proposant ou promouvant des activités illicites, frauduleuses ou trompeuses,
- des Contenus nuisibles aux systèmes informatiques de tiers (tels que virus, vers, chevaux de Troie, etc.),
- et plus généralement des Contenus susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers ou d'être préjudiciables à des tiers, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit.

**10.7** Les Chercheurs s'engagent à fournir à Thellie toutes les informations nécessaires à la bonne utilisation de la Plateforme. Ils s'engagent à ce que ces informations soient exactes, à jour, sincères et ne soient entachées d'aucun caractère trompeur.

Plus généralement, les Chercheurs s'engagent à coopérer activement avec Thellie en vue de la bonne exécution des présentes.

**10.8** Les Chercheurs reconnaissent avoir pris connaissance sur la Plateforme de ses caractéristiques et contraintes, notamment techniques.

Ils sont seuls responsables de leur utilisation de la Plateforme et notamment des relations qu'ils pourront nouer avec les Donateurs qui postent des commentaires sur leurs Pages Projets. Il leur appartient d'exercer la prudence et le discernement appropriés dans ces relations et communications. Les Chercheurs s'engagent en outre, dans leurs échanges avec ces Donateurs, à respecter les règles usuelles de politesse et de courtoisie.

**10.9** Les Chercheurs s'engagent à faire un usage strictement personnel de la Plateforme. Ils s'interdisent en conséquence de céder, concéder ou transférer tout ou partie de leurs droits ou obligations au titre des présentes à un tiers, de quelque manière que ce soit.

**10.10** Aux fins de mise en œuvre de la Plateforme, les Chercheurs autorisent Thellie à utiliser leurs Contenus selon les modalités qui suivent :

- Ils consentent à ce que leurs Contenus soient diffusés à titre gracieux par Thellie sur la Plateforme, sur les pages que Thellie a ouvert sur les réseaux sociaux et sur tous autres sites internet français ou étrangers, édités par toutes sociétés avec lesquelles Thellie a des accords,
- Ils consentent à ce que leurs Contenus soient diffusés par Thellie par tout moyen et sur tout support aux fins de promotion de son activité et de la Plateforme,
- Ils acceptent que leurs Contenus rédactionnels soient traduits en toutes langues,
- Ils reconnaissent et acceptent que leurs Contenus pourront faire l'objet de modifications, notamment quant à leur cadrage, leur format et leurs couleurs, ainsi que d'altérations ou de dégradations dans leur qualité, en fonction des contraintes techniques de la Plateforme ;
- Ils renoncent à demander à Thellie une quelconque rémunération, redevance, indemnité ou compensation financière à ce titre.

**10.11** Les Chercheurs autorisent Thellie à citer leur nom aux fins de promotion de son activité et de la Plateforme.

**10.12** Les Chercheurs doivent prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder par leurs propres moyens les informations de leur Espace Personnel qu'ils jugent nécessaires, dont aucune copie ne leur sera fournie.

**10.13** Les Chercheurs sont informés et acceptent que l'utilisation de la Plateforme nécessite qu'ils soient connectés à internet et que la qualité de cette utilisation dépend directement de cette connexion, dont ils sont seuls responsables.

**10.14** Les Chercheurs garantissent Thellie contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ou revendications quelconques que Thellie pourrait subir du fait de la violation, par les Chercheurs de l'une quelconque de leurs obligations ou garanties aux termes des présentes Conditions Générales.

Ils s'engagent à indemniser Thellie de tout préjudice qu'elle subirait et à lui payer tous les frais, charges et/ou condamnations qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

## **11. Obligations des Donateurs**

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, les Donateurs s'engagent à respecter les obligations qui suivent.

**11.1** Les Donateurs s'engagent à respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public.

**11.2** Les Donateurs garantissent détenir les fonds nécessaires pour honorer leurs versements de Dons au profit de Thellie.

**11.3** Les Donateurs Personnes Morales sont seuls responsables de la tenue de leur comptabilité et des conséquences fiscales qui en découlent.

**11.4** Les Donateurs sont seuls responsables des Contenus Donateurs et des commentaires (ci-après dénommés également ensemble les « **Contenus** ») qu'ils diffusent sur la Plateforme.

Ils garantissent à Thellie qu'ils disposent de tous les droits et autorisations nécessaires à la diffusion des Contenus.

Ils s'engagent à ce que les Contenus soient licites, ne portent pas atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits de tiers, n'enfreignent aucune disposition législative ou réglementaire et plus généralement, ne soient aucunement susceptibles de mettre en jeu la responsabilité civile ou pénale de Thellie.

Les Donateurs s'interdisent ainsi de diffuser, notamment et sans que cette liste soit exhaustive :

- des Contenus pornographiques, obscènes, indécents, choquants ou inadaptés à un public familial, diffamatoires, injurieux, violents, racistes, xénophobes ou révisionnistes,
- des Contenus contrefaisants,
- des Contenus attentatoires à l'image d'un tiers,
- des Contenus mensongers, trompeurs ou proposant ou promouvant des activités illicites, frauduleuses ou trompeuses,
- des Contenus nuisibles aux systèmes informatiques de tiers (tels que virus, vers, chevaux de Troie, etc.),

- et plus généralement des Contenus susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers ou d'être préjudiciables à des tiers, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit.

**11.5** Les Donateurs s'engagent à fournir à Thellie toutes les informations nécessaires à la bonne utilisation de la Plateforme. Ils s'engagent à ce que ces informations soient exactes, à jour, sincères et ne soient entachées d'aucun caractère trompeur.

Plus généralement, les Donateurs s'engagent à coopérer activement avec Thellie en vue de la bonne exécution des présentes.

**11.6** Les Donateurs reconnaissent avoir pris connaissance sur la Plateforme de ses caractéristiques et contraintes, notamment techniques.

Ils sont seuls responsables de leur utilisation de la Plateforme et notamment des relations qu'il pourra nouer avec les Chercheurs, lorsqu'ils postent des commentaires sur leurs Pages Projets, et/ou avec les autres Donateurs intervenant également sur ces Pages Projets. Il leur appartient d'exercer la prudence et le discernement appropriés dans ces relations et communications. Les Donateurs s'engagent en outre, dans leurs échanges avec les Chercheurs et les autres Donateurs, à respecter les règles usuelles de politesse et de courtoisie.

**11.7** Les Donateurs s'engagent à faire un usage strictement personnel de la Plateforme. Ils s'interdisent en conséquence de céder, concéder ou transférer tout ou partie de leurs droits ou obligations au titre des présentes à un tiers, de quelque manière que ce soit.

**11.8** Aux fins de mise en œuvre de la Plateforme, les Donateurs autorisent Thellie à utiliser leurs Contenus selon les modalités qui suivent :

- Ils consentent à ce que leurs Contenus soient diffusés à titre gracieux par Thellie sur la Plateforme, sur les pages que Thellie a ouvert sur les réseaux sociaux et sur tous autres sites internet français ou étrangers, édités par toutes sociétés avec lesquelles Thellie a des accords,
- Ils consentent à ce que leurs Contenus soient diffusés par Thellie par tout moyen et sur tout support aux fins de promotion de son activité et de la Plateforme,
- Ils acceptent que leurs Contenus rédactionnels soient traduits en toutes langues,
- Ils reconnaissent et acceptent que leurs Contenus pourront faire l'objet de modifications, notamment quant à leur cadrage, leur format et leurs couleurs, ainsi que d'altérations ou de dégradations dans leur qualité, en fonction des contraintes techniques de la Plateforme ;
- Ils renoncent à demander à Thellie une quelconque rémunération, redevance, indemnité ou compensation financière à ce titre.

**11.9** Les Donateurs autorisent Thellie à citer leur pseudonyme, tels qu'affiché sur leur Profil Donateurs, aux fins de promotion de son activité et de la Plateforme.

**11.10** Les Donateurs doivent prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder par leurs propres moyens les informations de leur Espace Personnel qu'ils jugent nécessaires, dont aucune copie ne leur sera fournie.

**11.11** Les Donateurs sont informés et acceptent que l'utilisation de la Plateforme nécessite qu'ils soient connectés à internet et que la qualité de cette utilisation dépend directement de cette connexion, dont ils sont seuls responsables.

**11.12** Les Donateurs garantissent Thellie contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ou revendications quelconques que Thellie pourrait subir du fait de leur violation de l'une

quelconque de leurs obligations ou garanties aux termes des présentes Conditions Générales.

Ils s'engagent à indemniser Thellie de tout préjudice qu'elle subirait et à lui payer tous les frais, charges et/ou condamnations qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

## **12. Comportements prohibés**

**12.1** Il est strictement interdit d'utiliser la Plateforme aux fins suivantes :

- l'exercice d'activités illégales, frauduleuses ou portant atteinte aux droits ou à la sécurité des tiers,
- l'atteinte à l'ordre public ou la violation des lois et règlements en vigueur,
- l'intrusion dans le système informatique d'un tiers ou toute activité de nature à nuire, contrôler, interférer, ou intercepter tout ou partie du système informatique d'un tiers, en violer l'intégrité ou la sécurité,
- l'envoi d'emails non sollicités et/ou de prospection ou sollicitation commerciale,
- les manipulations destinées à améliorer le référencement d'un site tiers,
- l'aide ou l'incitation, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, à un ou plusieurs des actes et activités décrits ci-dessus,
- et plus généralement toute pratique détournant la Plateforme à des fins autres que celles pour lesquelles elle a été conçue.

**12.2** Il est strictement interdit de copier et/ou de détourner à leurs fins ou à celles de tiers le concept, les technologies ou tout autre élément de la Plateforme de Thellie.

**12.3** Sont également strictement interdits : (i) tous comportements de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher la continuité de la Plateforme, (ii) toutes intrusions ou tentatives d'intrusions dans les systèmes de Thellie, (iii) tous détournements des ressources système de la Plateforme, (iv) toutes actions de nature à imposer une charge disproportionnée sur les infrastructures de ce dernier, (v) toutes atteintes aux mesures de sécurité et d'authentification, (vi) tous actes de nature à porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux de Thellie ou des usagers de sa Plateforme, et enfin plus généralement (vii) tout manquement aux présentes Conditions Générales.

**12.4** Il est strictement interdit de monnayer, vendre ou concéder tout ou partie de l'accès à la Plateforme, ainsi qu'aux informations qui y sont hébergées et/ou partagées.

## **13. Sanctions des manquements**

En cas de manquement à l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales ou plus généralement, d'infraction aux lois et règlements en vigueur par un Donateur ou un Chercheur, Thellie se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée et notamment de :

- (i) suspendre, supprimer ou empêcher l'accès à la Plateforme de l'auteur du manquement ou de l'infraction, ou y ayant participé,
- (ii) supprimer tout contenu mis en ligne sur la Plateforme,
- (iii) publier sur la Plateforme tout message d'information que Thellie jugera utile,
- (iv) avertir toute autorité concernée,
- (v) engager toute action judiciaire.

En cas de manquement d'un Donateur ou d'un Chercheur à une obligation essentielle découlant des présentes Conditions Générales, Thellie se réserve le droit de résilier son

accès à la Plateforme, avec effet immédiat, par lettre, fax ou email. La résiliation prend effet de plein droit à la date d'envoi, par Thellie, de l'écrit adressé audit Donateur ou Chercheur en application de la présente clause. Elle entraîne automatiquement et sans mise en demeure préalable la suppression de son Compte, sans préjudice des autres conséquences éventuellement induites en application des présentes Conditions Générales.

#### **14. Responsabilité et garantie de Thellie**

**14.1** Thellie s'engage à exécuter ses obligations en vertu des présentes avec diligence et selon les règles de l'art, étant précisé qu'il pèse sur elle une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que les Donateurs et les Chercheurs reconnaissent et acceptent expressément.

**14.2** A l'exception des informations fournies par les Chercheurs aux fins de création d'une Page Projet, Thellie n'a pas connaissance des Contenus ni des commentaires mis en ligne par les Donateurs et les Chercheurs, sur lesquels elle n'effectue aucune modération, sélection, vérification ou contrôle d'aucune sorte et à l'égard desquels elle n'intervient qu'en tant que prestataire d'hébergement.

En conséquence, Thellie ne peut être tenue pour responsable des Contenus et des commentaires, dont les auteurs sont des tiers, toute réclamation éventuelle devant être dirigée en premier lieu vers l'auteur des Contenus et/ou commentaires en question.

Les Contenus et commentaires préjudiciables à un tiers peuvent faire l'objet d'une notification à Thellie selon les modalités prévues par l'article 6 I 5 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, Thellie se réservant de prendre les mesures décrites à l'article 13.

**14.3** Thellie s'engage à procéder régulièrement à des contrôles afin de vérifier le fonctionnement et l'accessibilité de la Plateforme. A ce titre, Thellie se réserve la faculté d'interrompre momentanément l'accès à la Plateforme pour des raisons de maintenance. De même, Thellie ne saurait être tenue responsable des difficultés ou impossibilités momentanées d'accès à la Plateforme qui auraient pour origine des circonstances qui lui sont extérieures, la force majeure, ou encore qui seraient dues à des perturbations des réseaux de télécommunication.

**14.4** Thellie ne garantit pas aux Donateurs ni aux Chercheurs (i) que la Plateforme, soumise à une recherche constante pour en améliorer notamment la performance et le progrès, seront totalement exempts d'erreurs, de vices ou défauts, (ii) que la Plateforme, étant standard et nullement proposée à la seule intention d'un Chercheur ou d'un Donateur donné en fonction de ses propres contraintes personnelles, répondront spécifiquement à ses besoins et attentes.

**14.5** En tout état de cause, la responsabilité susceptible d'être encourue par Thellie au titre des présentes est expressément limitée aux seuls dommages directs avérés subis par un Donateur ou un Chercheur.

#### **15. Propriété intellectuelle de Thellie**

Les systèmes, logiciels, structures, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc ...) exploités par Thellie au sein de la Plateforme, ainsi que la Plateforme elle-même, sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur. Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions,

réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de Thellie sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

## **16. Données à caractère personnel**

Thellie pratique une politique de protection des données personnelles dont les caractéristiques sont explicitées dans le document intitulé « Charte relative à la protection des données à caractère personnel », dont les Donateurs et les Chercheurs sont expressément invités à prendre connaissance.

## **17. Liens et sites tiers**

Thellie ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la disponibilité technique de sites internet ou d'applications mobiles exploités par des tiers (y compris par ses éventuels partenaires) auxquels un Donateur ou un Chercheur accèderait par l'intermédiaire de la Plateforme.

Thellie n'endosse aucune responsabilité au titre des contenus, publicités, produits et/ou services disponibles sur de tels sites et applications mobiles tiers dont il est rappelé qu'ils sont régis par leurs propres conditions d'utilisation.

Thellie n'est pas non plus responsable des transactions intervenues entre un Donateur ou un Chercheur et un quelconque annonceur, professionnel ou commerçant (y compris ses éventuels partenaires) vers lequel celui-ci serait orienté par l'intermédiaire de la Plateforme et ne saurait en aucun cas être partie à quelques litiges éventuels que ce soit avec ces tiers concernant notamment la livraison de produits et/ou services, les garanties, déclarations et autres obligations quelconques auxquelles ces tiers sont tenus.

## **18. Références commerciales**

Les Donateurs Personnes Morales et les Chercheurs autorisent expressément Thellie à les citer et à faire usage le cas échéant de leur nom, de leur marque ou de leur logo à titre de références commerciales, sur tout support et sous quelque forme que ce soit, pendant la durée de leur inscription sur la Plateforme et au-delà, pendant une durée de trois (3) ans.

## **19. Durée d'inscription à la Plateforme, désinscription**

L'accès à la Plateforme est souscrit pour une durée indéterminée.

Tout Chercheur ou Donateur peut se désinscrire à tout moment, en adressant une demande à cet effet à Thellie par email, aux coordonnées mentionnées à l'article 2.

La désinscription est effective dans un délai maximum de 7 (sept) jours à compter de cette demande. Elle entraîne la désactivation automatique du Compte du Chercheur ou du Donateur qui s'est désinscrit.

Le Chercheur qui se désinscrit de la Plateforme avant la fin d'une Campagne relative à un de ses Projets reconnaît et accepte expressément que ladite Campagne a échoué et qu'il supporte la responsabilité de cet échec. Les Dons collectés à l'occasion de cette Campagne sont remboursés ou réaffectés dans les conditions prévues à l'article 8.10.

Le Donateur qui se désinscrit de la Plateforme reconnaît et accepte expressément que les Dons qu'il a versés ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement, sous réserve des dispositions prévues aux articles 8.3 et 8.10.

## **20. Modifications**

Thellie se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales.

Les Chercheurs et les Donateurs seront informés de ces modifications par tout moyen utile, un mois au moins avant leur entrée en vigueur.

Ils acceptent les Conditions Générales modifiées au moyen du bouton prévu à cet effet. A défaut, ils doivent se désinscrire de la Plateforme selon les modalités prévues à l'article 19.

Les Conditions Générales modifiées s'appliquent immédiatement aux Visiteurs qui consultent la Plateforme après leur entrée en vigueur. Les Visiteurs sont donc invités à consulter régulièrement sur la Plateforme la dernière version en vigueur des Conditions Générales.

## **21. Langue**

Dans l'hypothèse d'une traduction des présentes Conditions Générales dans une ou plusieurs langues, la langue d'interprétation sera la langue française en cas de contradiction ou de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition, sauf règles impératives contraires.

## **22. Loi applicable et juridiction**

Les présentes Conditions Générales sont régies par la loi française.

En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes Conditions Générales, les parties conviennent que les tribunaux de Paris seront exclusivement compétents pour en juger, sauf règles de procédure impératives contraires.

## **23. Entrée en vigueur**

Les présentes Conditions Générales sont entrées en vigueur le 27 avril 2016.